



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/CPR/1  
8 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996  
9-13 septembre 1996, New York  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : Programmes de pays et questions connexes

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION DU PNUD AVEC LA RÉPUBLIQUE  
POPULAIRE DE CHINE (1996-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 7	3
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	8 - 10	5
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES . .	11 - 35	6
A. Stratégie . . . . .	11 - 14	6
B. Domaines thématiques . . . . .	15 - 35	11
IV. ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE GESTION . . . . .	36 - 44	21

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA CHINE (1996-2000) . . . . .	25
---	----

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération du PNUD avec la République populaire de Chine porte sur la période 1996-2000, qui coïncide avec la période couverte par le neuvième plan de développement quinquennal de ce pays. Comme pour les recommandations précédentes de programmes, le présent cadre de coopération a été élaboré par l'organisation homologue du PNUD, le Centre international d'échanges économiques et techniques de la Chine (CIEET) qui agit au nom du Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique (MCECE), responsable de la coopération avec le PNUD. Le présent cadre de coopération résulte de longues discussions entre le Gouvernement et le PNUD et vise à constituer le Mémorandum d'accord définissant les modalités de la coopération du PNUD pendant la période considérée. Le neuvième plan de développement quinquennal du pays a servi de base à l'élaboration du présent cadre de coopération compte tenu du mandat du développement humain durable. Les consultations sur le nouveau programme ont comporté les éléments suivants :

a) L'examen à mi-parcours du troisième programme de pays de novembre 1993, où de nouvelles idées et orientations pour le premier cadre de coopération ont été examinées par les Directeurs généraux du CIEET et du MCECE et le Représentant résident, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), l'Administrateur assistant et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes;

b) Au début de 1994, le CIEET, le MCECE et le PNUD ont organisé des séances de réflexion sur le présent cadre de coopération portant à la fois sur des questions générales et des domaines prioritaires spécifiques tels que l'atténuation de la pauvreté, l'environnement et l'énergie, les réformes économiques et le développement social, notamment la santé et l'éducation;

c) Lors d'une discussion importante entre le CIEET et le Bureau de pays du PNUD au début de 1995, le Gouvernement a fait connaître ses vues sur les cinq domaines prioritaires de coopération avec le PNUD à la suite de la présentation du projet de neuvième plan quinquennal de développement national économique et social pour 1996-2000;

d) Lors des visites de l'Administrateur et de l'Administrateur assistant du PNUD et du Directeur du BRAP en septembre 1995, de nouvelles idées et modalités pour le premier cadre de coopération ont été également examinées au niveau le plus élevé avec de hauts fonctionnaires du CIEET, du MCECE, de la Commission de planification d'État, de la Commission d'État pour la science et la technique, du Ministère des affaires étrangères, du Groupe directeur du Conseil d'État pour l'atténuation de la pauvreté et de l'Office national de protection de l'environnement;

e) Une série de réunions avec des donateurs bilatéraux, des organismes des Nations Unies et des organisations multilatérales se sont tenues en 1995-1996 au cours desquelles des idées sur la programmation future ont été échangées et des domaines de coordination et de collaboration éventuelles examinés; par ailleurs, le PNUD a mené des consultations sur la coordination des programmes avec les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques de l'ONU;

/...

f) Lors de leur visite en Chine en février 1996, les membres du Conseil d'administration ont tenu des discussions avec le CIEET, le MCECE et d'autres organismes gouvernementaux sur l'orientation future de la coopération du PNUD avec la Chine;

g) Le présent cadre de coopération reflète également le consensus déjà acquis entre le Gouvernement et le Bureau de pays du PNUD en Chine tel qu'il est présenté dans la note consultative sur les nouveaux programmes et modalités pour le premier cadre de coopération.

#### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La Chine a réalisé des progrès considérables depuis le lancement de ses réformes économiques et l'ouverture sur le monde extérieur en 1978, mais le système économique et social du pays est encore dans une phase de transition. Au cours de la période 1980-1995, l'économie a connu un taux de croissance moyen par habitant très élevé de 9 % à 10 %; plus de 80 % des prix des produits à la consommation et la production ont été libérés, et les institutions et les conceptions libérales se sont multipliées. <?>

3. La restructuration fondamentale en direction d'une économie de marché socialiste et un processus de décision économique décentralisée se sont accompagnés de changements sociaux tout aussi rapides; ce sont notamment l'urbanisation rapide, le retrait du contrôle de l'État sur de nombreux aspects de la vie économique, sociale et culturelle, le développement des médias modernes et des techniques de communication qui mettent des millions de Chinois en contact avec les idées et les normes internationales, une augmentation spectaculaire de la consommation, une mobilité accrue des personnes, le renouveau des pratiques culturelles et religieuses traditionnelles, l'augmentation de la criminalité et le creusement des écarts entre les régions et entre les individus en ce qui concerne la situation économique et la position sociale. Pour la plupart des gens dans les zones rurales et urbaines, le niveau de vie s'est considérablement amélioré au cours d'une grande partie de la période de réforme.

4. Dans le cadre social et économique susmentionné, le neuvième plan de développement quinquennal du pays a été formulé et approuvé à la cinquième session plénière du quatorzième Congrès du Parti, tenu en septembre 1995. Comme pour les cycles passés, du fait que les priorités, stratégies et objectifs généraux de développement du Gouvernement figurent dans le plan, celui-ci demeure le principal cadre au sein duquel toute l'assistance extérieure pour le développement de la Chine est demandée. Les principaux objectifs à atteindre d'ici à l'an 2000 sont les suivants :

a) Quadrupler le produit national brut par habitant (1980 étant l'année de référence) cinq ans plus tôt que prévu;

b) Relever le niveau de vie pour permettre à la population de vivre dans un confort relatif, la pauvreté étant pratiquement éradiquée;

c) Accélérer la formulation d'un système moderne d'entreprises d'État et mettre en place un système de marché socialiste;

d) Améliorer l'efficacité de l'affectation des ressources, et favoriser le progrès technique afin de parvenir à un développement économique et social durable.

5. Le plan de développement du Gouvernement énonce également les deux «stratégies de changement» pour assurer la réalisation des objectifs susmentionnés. En premier lieu, le passage d'une économie planifiée traditionnelle à un système de marché socialiste, où une série de mesures ont été prises pour réformer les systèmes de planification macro-économique, la fiscalité, le système bancaire, la gestion des entreprises, le change et les échanges commerciaux dans l'optique d'une économie libérale plus ouverte dans le contexte d'un État socialiste; en deuxième lieu le passage d'un «modèle extensif» de croissance économique, qui fait appel à un grand nombre d'apports en termes de travail et de ressources, à un «modèle intensif» mettant l'accent sur la qualité, l'efficacité et la productivité. D'autres éléments clés du plan sont la priorité absolue à l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire, la réforme des entreprises d'État qui est cruciale pour la restructuration de l'économie, l'intégration du marché avec des contrôles macro-économiques afin d'imprimer l'orientation appropriée à l'économie et la dynamisation de l'économie grâce à la science, la technique et l'éducation.

6. Toutefois, malgré de nombreux changements et améliorations, des problèmes économiques et sociaux importants persistent encore du point de vue du développement humain durable, et de nouveaux problèmes sont apparus :

a) Si le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue a sensiblement diminué au cours des six premières années de la réforme, tombant de plus de 270 millions à environ 100 millions en 1985, les progrès depuis lors ont été beaucoup plus lents. À l'heure actuelle, 65 millions de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté de 500 yuan (60 dollars E.-U.). La pauvreté persiste dans les régions reculées de l'ouest du pays qui n'ont pas accès de façon adéquate à l'eau, aux terres arables et d'autres ressources naturelles. Parallèlement, de nouveaux foyers de pauvreté sont apparus dans les zones urbaines en raison partiellement de la mobilité accrue de la population et de la migration d'une importante «population flottante» des zones rurales vers les zones métropolitaines importantes dans l'est et le sud du pays;

b) Le chômage a augmenté malgré des taux de croissance économique sans précédent. Les principaux facteurs contribuant à ce problème sont l'existence d'un important surplus de main-d'oeuvre dans l'agriculture, l'augmentation du nombre des migrants en quête de travail dans les zones urbaines et les efforts en cours de restructuration et de réduction de la taille des entreprises d'État;

c) La détérioration de l'environnement s'est considérablement aggravée pour plusieurs raisons : l'indifférence vis-à-vis de ce problème jusqu'en 1978, les pressions exercées par une croissance économique rapide depuis lors, une forte dépendance à l'égard du charbon comme source d'énergie, de graves pénuries d'eau douce et l'absence de protection des réserves d'eau existantes. En outre,

/...

la Chine a perdu d'importantes surfaces cultivables en raison du développement économique, de l'érosion et de l'utilisation intensive d'engrais chimiques et de pesticides;

d) Si les femmes ont bénéficié des réformes et des nombreux nouveaux débouchés ainsi créés, elles ont également souffert de pratiques discriminatoires en matière d'emploi dans la nouvelle économie de marché. Les femmes des zones rurales déshéritées continuent également de n'avoir accès qu'à des services médiocres de santé de base et d'éducation.

7. Les problèmes fondamentaux de la pauvreté, du chômage, de la dégradation de l'environnement, de la marginalisation des femmes et de la transition économique sont liés entre eux et doivent être abordés dans le cadre d'une stratégie globale de développement humain durable visant à remédier aux principales causes sous-jacentes. Le Gouvernement envisage d'aborder les questions susmentionnées dans le cadre des programmes prioritaires nationaux figurant dans son neuvième plan de développement quinquennal pour la période 1996-2000.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

8. Le troisième programme de pays pour la Chine qui portait sur la période 1991-1995 visait à aider le Gouvernement à mettre en oeuvre sa politique nationale de réformes économiques et d'ouverture sur le monde extérieur. Compte tenu du huitième plan quinquennal de développement national du Gouvernement qui portait sur la même période que le programme de pays, le Gouvernement et le PNUD avaient convenu d'axer la coopération du PNUD sur cinq domaines prioritaires : a) le développement économique et la production rurale; b) l'énergie, les transports et les télécommunications; c) la productivité de l'industrie; d) le développement social et l'environnement; et e) la réforme économique et l'administration publique. Les premier et deuxième programmes de pays ont porté essentiellement sur la satisfaction des besoins de base dans le secteur agricole, la modernisation industrielle et la mise en place de capacités au sein du Gouvernement et dans les nombreux instituts de recherche et de formation relevant de l'État.

9. L'examen à mi-parcours du troisième programme de pays en novembre 1993 a conclu que le programme avait bien respecté les principales priorités nationales en assurant la fourniture de conseils, le transfert de techniques et la mise en place de capacités permettant d'appuyer les efforts de modernisation et les réformes économiques du pays. La coopération technique du PNUD, l'un des principaux donateurs au cours de cette période critique, a été appréciée en raison de son caractère politiquement neutre, catalytique et complémentaire. En outre, dans le troisième programme de pays, le Gouvernement et le PNUD ont apporté en temps utile les ajustements appropriés en réponse à l'évolution des besoins découlant du rythme plus rapide des réformes économiques. À l'issue d'une période d'austérité de 1990 à 1992, l'économie a enregistré une forte croissance. En même temps, une réorientation importante vers la mise en place d'une économie de marché socialiste est intervenue. En conséquence, le Gouvernement et le PNUD ont décidé d'accorder une attention plus grande à la réforme du marché et aux problèmes d'équité et d'environnement qui en résultaient.

10. L'examen à mi-parcours a ainsi recommandé que les nouveaux programmes portent sur la réforme économique, l'atténuation de la pauvreté et la protection de l'environnement. Le développement durable, retenu comme principe directeur par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, a donc été incorporé dans le programme de pays. L'examen à mi-parcours a noté que l'approche-programme devrait assurer une efficacité et un impact plus grands dans la fourniture de la coopération technique. Cependant, elle doit se fonder sur les programmes nationaux et être appliquée de façon souple, compte tenu des besoins spécifiques. Les capacités nationales d'exécution doivent être renforcées en accordant une attention plus grande à l'exécution nationale des programmes du PNUD. S'agissant du suivi et de l'évaluation des programmes, l'examen a noté qu'il y avait encore des possibilités d'amélioration dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'élaboration des données de base et des données de référence pour l'évaluation de l'impact.

### III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES THÉMATIQUES

#### A. Stratégie

11. Des changements considérables se sont produits depuis la formulation du troisième programme de pays en 1990. À l'époque, le Gouvernement avait mis l'accent sur la reprise d'une stratégie de forte croissance économique et d'ouverture plus grande sur le monde extérieur. Étant donné la faiblesse des investissements étrangers à l'époque et en vue de stimuler la croissance économique, le Gouvernement avait considéré la coopération du PNUD comme une source de devises fortes et l'une des rares fenêtres sur le monde extérieur pour le transfert de techniques et la modernisation industrielle. Cependant, depuis 1992, les investissements étrangers se sont multipliés de façon exponentielle et l'économie de la Chine a atteint des taux de croissance très élevés. Les priorités du Gouvernement portent donc désormais sur la maîtrise de l'inflation, la réduction du chômage et l'atténuation de conséquences sociales préjudiciables résultant d'une forte croissance. L'accent étant mis sur les deux dernières priorités, la coopération future du PNUD consistera à appuyer les trois objectifs principaux du Gouvernement, à savoir la réforme, le développement et la stabilité, par l'élaboration et l'exécution de programmes de développement humain durable. Par ailleurs, le PNUD continuera d'être une instance multilatérale importante qui permettra à la Chine de faire connaître ses expériences de développement à d'autres pays en développement.

12. Malgré l'importance de l'aide et des investissements étrangers en Chine (environ 3 milliards de dollars et 35 milliards de dollars E.-U. respectivement en 1995), le Gouvernement reconnaît que le PNUD continue à jouer un rôle unique dans l'appui du développement national, en particulier dans les domaines relatifs au développement humain durable. Le PNUD demeure le donateur le plus important du système des Nations Unies en apportant une assistance de base et un appui à des fins spéciales de 35 millions de dollars par an. Les institutions financières multilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique du développement fournissent essentiellement une assistance financière pour l'infrastructure économique, sociale et physique, assortie de l'appui technique nécessaire. Les donateurs bilatéraux fournissent près d'un milliard de dollars par an en prêts commerciaux et en prêts à des conditions de faveur ainsi que des

montants plus faibles sous forme de dons pour le transfert des techniques et les investissements dans les transports, les télécommunications et l'industrie. L'assistance du PNUD sous forme de dons est utilisée par le Gouvernement pour :

a) Jouer un rôle politiquement neutre dans des domaines sensibles comme la réforme de la fiscalité et de la fonction publique, la prévention et la lutte contre le VIH/sida (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise), la lutte contre le trafic de drogues et la toxicomanie, les procédures budgétaires, la promotion de l'emploi, la sécurité sociale et le développement durable conformément aux principes d'Action 21;

b) Favoriser la mobilisation de ressources nationales et extérieures supplémentaires dans des domaines de développement humain durable tels que l'atténuation de la pauvreté, le développement durable, le relèvement des zones frappées par les catastrophes naturelles;

c) Coordonner la mobilisation et la rationalisation de l'assistance multilatérale et bilatérale extérieure aux programmes nationaux et provinciaux prioritaires.

13. Compte tenu du caractère fondamental de l'assistance du PNUD décrite au paragraphe 12 ci-dessus, des différences importantes existent entre le dernier programme de pays et le nouveau cadre de coopération et figurent au tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Comparaison entre le troisième programme de pays et le premier cadre de coopération du PNUD

Troisième programme de pays	Premier cadre de coopération
A une portée plus large	Met davantage l'accent sur les programmes nationaux prioritaires de développement humain durable
Comporte un grand nombre de projets	Comporte des projets moins nombreux mais plus importants
Comprend des projets	Appuie des programmes nationaux spécifiques
Sectoriel : agriculture, industrie, énergie, transports, télécommunications	Thématique : éradication de la pauvreté, agriculture, protection de l'environnement, réforme économique
Interventions plus spécifiques en aval, dans les zones, avec un impact à moyen terme sur de plus petits groupes de bénéficiaires	Interventions gouvernementales en amont de développement humain durable avec la démonstration en aval de méthodes d'exécution novatrices et de mise en place de capacités

/...

Projets exécutés à Beijing et dans les zones plus développées de l'est du pays	Projets exécutés dans les zones déshéritées et sous-développées du centre et de l'ouest du pays
Chiffre indicatif de planification pour l'allocation des ressources	Rubriques 1.1.1 et 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC) - système compétitif, faisant appel aux stimulants et axé sur le développement humain durable
Cycle de programmation quinquennale	Cycle de programmation continue plus dynamique de trois à cinq ans

14. Afin de renforcer le passage à des activités efficaces de développement humain durable, la stratégie de coopération du PNUD au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération comprend les éléments suivants :

a) Concentration sur quelques domaines thématiques prioritaires de développement humain durable : Le Gouvernement et le PNUD ont convenu de concentrer la coopération du PNUD sur les domaines thématiques de développement humain durable qui ont reçu la plus haute priorité dans le neuvième plan de développement quinquennal du Gouvernement, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire, les réformes économiques, l'emploi et l'administration publique, la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des sources d'énergie, et le développement social, notamment les soins de santé de base et l'éducation. Dans tous ces domaines, la priorité sera accordée à l'application de la science et de la technique pour parvenir à des gains importants de productivité, de rendement et de revenu dans le processus de développement national. La priorité sera également accordée aux femmes afin d'assurer leur participation plus grande aux activités de développement national;

b) Approche-programme : Pour le premier cadre de coopération, l'approche-programme signifie que les interventions du PNUD qui seront identifiées dans le cadre des projets viseront à appuyer des programmes spécifiques prioritaires nationaux de développement humain durable. Les principaux domaines prioritaires de coopération du PNUD en Chine au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération comprendront les programmes nationaux et les objectifs correspondants énoncés dans les conférences mondiales des Nations Unies, qui sont résumés dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Contexte national et international de la coopération du PNUD

Cadre de coopération PNUD/Gouvernement	Programme national	Conférences mondiales des Nations Unies
---	--------------------	--



Élimination de la pauvreté, y compris agriculture et sécurité alimentaire	Programme national «8-7» d'atténuation de la pauvreté, stratégie agricole	Sommet mondial pour le développement social, 1995
Promotion de l'emploi Stratégies d'urbanisation	Emploi et formation professionnelle, programme de développement dans les petites villes	Sommet mondial pour le développement social, 1995, Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1996
Développement social, y compris la santé, l'éducation et les questions relatives aux femmes	Stratégie nationale de développement pour les femmes, 1996-2000; programmes nationaux d'éducation et de santé pour tous	Sommet mondial pour les enfants, quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995
Protection de l'environnement et développement durable	Stratégie nationale pour Action 21 et d'autres programmes pertinents	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992

---

c) Orientations, objectifs de démonstration et de mise en place des capacités : Les nouveaux projets figurant dans le premier cadre de coopération viseront le cas échéant à incorporer des interventions de développement humain durable en amont, la démonstration en aval de modalités pour une meilleure exécution des programmes nationaux et la mise en place de capacités pour assurer une autosuffisance nationale maximale concernant les activités en amont et en aval. On espère qu'une telle approche intégrée favorisera des solutions et des résultats globaux plus efficaces, la mise à l'essai et la confirmation des orientations recommandées résultant de l'expérimentation et des activités de démonstration en aval, une meilleure exécution des programmes grâce aux activités de mise en place des capacités et à une meilleure coordination entre le gouvernemental central et les provinces dans l'exécution des programmes;

d) Priorité accrue à la mobilisation des ressources : au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération, la priorité sera accordée à l'élaboration de projets qui attireront d'importantes contributions supplémentaires et des participations aux coûts bilatérales ou gouvernementales pour compléter les ressources de base allouées aux objectifs de développement humain durable (voir le chapitre IV ci-après);

e) L'exécution nationale continuera d'être le principal mode d'exécution des projets. L'accent étant mis désormais sur le développement humain durable, il sera nécessaire pour les agents d'exécution nationaux : i) d'identifier et de faire participer un plus grand nombre d'instituts locaux de recherche et de formation travaillant dans les domaines du développement humain durable; ii) d'accroître la mise en place de capacités et de connaissances de fond dans les

/...

domaines du développement humain durable; et iii) de mieux traduire les buts et objectifs des conférences mondiales en programmes d'action au niveau du pays;

f) Importance des projets : Suite aux recommandations faites dans l'examen à mi-parcours, des projets plus importants seront mis au point en s'inspirant de l'approche-programme pour parvenir à un impact plus grand sur les bénéficiaires et apporter une contribution plus importante aux programmes nationaux. Des interventions stratégiques choisies seront également menées si nécessaire, par l'intermédiaire de projets hors programme;

g) Répartition géographique : Géographiquement, la coopération du PNUD sera menée essentiellement dans le nord-ouest et le sud-ouest du pays, où les progrès économiques ont été lents malgré les réformes économiques et où la plupart des groupes démunis se trouvent, dans des zones écologiquement fragiles et des montagnes reculées. Le PNUD favorisera également des dispositions de «jumelage» entre ses projets couronnés de succès à Beijing et dans d'autres zones plus développées et les nouveaux projets de pays dans l'ouest du pays pour appuyer la stratégie du Gouvernement intitulée «L'Est développé en aide à l'Ouest sous-développé»;

h) Meilleure évaluation de l'impact : En réponse aux appels des donateurs demandant des obligations redditionnelles accrues et une meilleure évaluation de l'impact, des efforts seront déployés pour mettre en place un système de ciblage, de données de référence et de critères définissant la réussite des nouveaux projets appuyant les programmes nationaux. Des indicateurs quantitatifs améliorés seront élaborés et permettront d'évaluer le programme national et les indicateurs de développement humain durable (voir le chapitre IV ci-après);

i) Liens avec les projets régionaux et infrarégionaux du PNUD : Le Gouvernement souhaite fournir un appui aux programmes régionaux suivants dans trois domaines prioritaires : i) la coopération économique infrarégionale, notamment le Programme du bassin du Haut-Mékong, le Programme de mise en valeur du fleuve Tumen et le nouveau Programme de ponts sur le continent eurasiatique; ii) les ressources naturelles et l'environnement, notamment la mise en valeur de Seabuckthorn et le Centre international de Hangzhou pour les petits projets hydroélectriques; iii) l'atténuation de la pauvreté, notamment i) les projets de recherche et de formation en médecines traditionnelles; ii) la mise en valeur des entreprises des petites villes ou des villages; iii) la sensibilisation et la lutte contre le VIH/sida; et iv) les projets de réforme macro-économique, notamment le dialogue d'orientation et la mise en place de capacités pour les questions prioritaires de transition économique;

j) Aspect relatif à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) : Le Gouvernement continuera de faire part aux autres pays des informations qu'il détient sur le développement et les meilleures pratiques qui pourraient être transposables dans d'autres pays. En même temps, le Gouvernement est disposé à recourir à l'expérience pertinente des autres pays du Sud, notamment dans les domaines prioritaires identifiés dans le présent cadre de coopération. À cette fin, les instruments de CTPD tels que la compilation des meilleures pratiques, des ateliers consacrés à des sujets spécifiques, des

activités visant à adapter les capacités aux besoins, les dispositions de jumelage et de mise en place des réseaux, etc. seront mis à profit.

## B. Domaines thématiques

### Élimination de la pauvreté

15. Le Programme national d'atténuation de la pauvreté «8-7» est la stratégie adoptée par le Gouvernement pour réduire en sept ans, soit d'ici à l'an 2000, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté absolue (80 millions en 1994). L'objectif principal du programme national «8-7» est d'assurer un revenu par habitant de 500 yuan renminbi à la population démunie. Les investissements d'infrastructure qui permettront de remédier aux graves problèmes d'approvisionnement en eau, de construire des routes rurales et d'électrifier des zones reculées déshéritées sont une des principales caractéristiques de ce programme. Les autres principaux éléments sont : a) la migration des personnes démunies des «poches» de pauvreté chronique dans les zones reculées arides vers les zones industrielles et d'autres zones à forte croissance où elles pourront trouver des emplois mieux rémunérés; et b) la mise en valeur des entreprises des petites villes ou des villages. Le programme accorde également la priorité à la réalisation d'objectifs comme l'enseignement primaire pour tous, l'élimination de l'analphabétisme parmi les adolescents et un meilleur accès des familles démunies aux services de santé de base. Un fonds central spécial de 10 milliards de yuan (plus d'un milliard de dollars E.-U.) verse chaque année des fonds à 592 comtés déshérités.

16. L'appui proposé du PNUD à l'exécution du Programme national d'atténuation de la pauvreté «8-7» comprendra :

a) Des projets expérimentaux dans les comtés déshérités seront le principal élément de la stratégie d'élimination de la pauvreté dans le premier cadre de coopération et représentent 30 % des ressources affectées au titre de la rubrique 1.1.1 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC), soit environ 40 millions de dollars. Ces projets seront menés dans certains comtés déshérités des provinces du sud et du nord-ouest de la Chine. Si l'objectif immédiat est de tirer ces personnes de la pauvreté dans les comtés déshérités de ces provinces, l'objectif général, qui est plus important, sera de faire connaître de nouvelles approches participatives novatrices pour l'éradication de la pauvreté, qui sont durables et qui sont transposables dans d'autres comtés déshérités. Si les projets expérimentaux au niveau des comtés diffèrent par leur orientation et leur contenu dans chaque province afin de tenir compte des conditions et des besoins locaux, dans tous les cas ils :

- i) ciblent les familles les plus démunies dans les villages pilotes choisis;
- ii) favorisent des approches participatives par la formation de groupes pour le crédit rural et l'amélioration des compétences;
- iii) apportent un appui technique aux familles démunies pour qu'elles appliquent de meilleures techniques et pratiques afin d'augmenter leur revenu; et
- iv) fournissent l'accès au crédit;

b) Appui gouvernemental au niveau central : A la demande du Gouvernement, le PNUD continuera comme dans le passé de donner des avis concrets au

/...

Gouvernement, d'organiser des ateliers d'orientation et de faciliter l'établissement de réseaux ainsi que les contacts entre les décideurs chinois responsables de l'atténuation de la pauvreté et leurs homologues d'autres pays. Le PNUD coopérera avec le CIEET et d'autres organismes gouvernementaux compétents chargés de l'atténuation de la pauvreté. Le programme national «8-7» étant en place, l'attention se portera désormais sur la formation, l'examen de l'expérience de la mise en oeuvre, et l'encouragement de méthodes novatrices d'élimination de la pauvreté (par exemple les approches participatives, le crédit rural de type banque Grameen) et les ateliers de vulgarisation;

c) Les projets de mise en place des capacités pour l'élimination de la pauvreté seront exécutés en formant les cadres gouvernementaux responsables de l'exécution des programmes d'élimination de la pauvreté au niveau des provinces et des comtés. Pour le premier cadre de coopération, le Gouvernement demandera au PNUD de fournir une assistance plus grande à la formation grâce à un réseau élargi qui appuiera les projets du PNUD de lutte contre la pauvreté au niveau des comtés dans les provinces de l'ouest du pays.

#### Agriculture durable et sécurité alimentaire

17. Le neuvième plan de développement quinquennal accorde la priorité absolue à l'agriculture dans l'ordre du jour économique national. Les trois principaux objectifs du plan sont : a) parvenir à une production céréalière totale de 490 à 500 millions de tonnes; b) relever le niveau de vie des agriculteurs; et c) éradiquer la pauvreté parmi les 70 millions de personnes démunies (principalement des agriculteurs) restants. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement appliquera les mesures suivantes : a) dynamiser l'agriculture avec la science, la technique et l'éducation par la vulgarisation de nouvelles technologies et techniques; b) accroître les investissements dans ce secteur et fournir des stimulants à cette fin; c) augmenter la productivité des terres arables à rendement moyen et faible et accroître la production de céréales et de coton dans les provinces de Heilongjiang, Xinjiang et d'autres provinces; d) protéger les terres cultivées et maintenir un minimum de 110 millions d'hectares de terres ensemencées; e) résoudre les problèmes du coût élevé des apports agricoles et du faible prix payé par l'État pour les céréales ainsi que des lourdes charges fiscales pesant sur les paysans; f) promouvoir le développement global de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage, des pêches et des industries de traitement des produits agricoles; g) mobiliser les ressources humaines pour exécuter les projets de bonification des terres cultivées, de conservation de l'eau, de construction de routes et de boisement; et h) développer davantage les entreprises des petites villes ou des villages qui sont le meilleur moyen d'accélérer le développement de l'économie rurale et d'accroître l'emploi et le revenu des paysans.

18. L'appui proposé du PNUD au programme national susmentionné comprendra les éléments suivants :

a) Promotion des pratiques d'agriculture durable : Le système agricole viable à faible apport d'intrants extérieurs sera favorisé dans les projets expérimentaux du PNUD dans les comtés désavantagés. L'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques nuisibles sera découragée et les agents de vulgarisation

/...

et les agriculteurs s'initieront aux méthodes biologiques de lutte contre les insectes (gestion intégrée des insectes). Des activités de boisement, d'irrigation, d'entretien des terrasses et d'autres mesures seront menées pour réduire l'érosion des sols et la dégradation des terres. Le PNUD sera prié d'apporter son assistance avec des ateliers de vulgarisation et d'orientation pour le développement agricole durable.

b) Instituts de recherche et de développement et mise en place de capacités : A la demande du Gouvernement, le PNUD continuera de renforcer les instituts de recherche et de développement, en particulier ceux qui desservent les zones démunies. Dans le nord-ouest de la Chine, le PNUD continuera d'appuyer les instituts étudiant la désertification, les techniques d'irrigation et d'exploitation agricole des terres sèches et de mise en valeur des arbres fruitiers. En outre, le PNUD appuiera un programme de recherche et de développement sur les cultures commerciales productrices de revenus telles que les graines de colza, les arachides et la canne à sucre et sur les variétés de riz adaptées aux régions déshéritées;

c) La diffusion de techniques agricoles et non agricoles appropriées et leur transfert aux petits agriculteurs seront favorisés : Le Gouvernement a demandé au PNUD d'apporter un appui aux instituts de recherche et de développement s'occupant de vulgarisation agricole et d'autres services qui desservent les collectivités et les ménages démunis. L'expérience réussie du programme «Étincelle» du Gouvernement chinois pour la promotion du recours à la science et la technique dans les zones rurales constituera une référence utile pour les efforts du PNUD. Comme l'ont montré avec succès les projets du PNUD d'exploitation agricole des terres arides et semi-arides dans le nord-ouest de la Chine, de nouvelles techniques novatrices dans des domaines tels que la culture d'arbres fruitiers réfractaires aux virus, les machines agricoles, l'éducation agricole, l'irrigation et les systèmes d'exploitation des terres arides peuvent être utilisées conjointement à des fins de démonstration dans certains comtés modèles. Un plan détaillé sera élaboré par le CIEET et le PNUD pour assurer la diffusion et le transfert des résultats des projets du PNUD concernant la sélection des semences, l'exploitation agricole des terres arides et semi-arides du nord-ouest, les apports agricoles durables et d'autres programmes nationaux similaires aux nouveaux programmes d'élimination de la pauvreté du PNUD au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération.

#### Emploi, réformes macro-économiques, réorganisation des entreprises et gestion des affaires publiques

##### Emploi

19. Le Gouvernement élabore actuellement une stratégie nationale de création d'emplois pour stimuler la croissance d'un secteur tertiaire insuffisamment développé qui recèle un potentiel énorme pour la création de nouveaux emplois dans les zones urbaines et rurales. Des politiques d'abattements fiscaux et de crédits seront appliquées aux investisseurs disposés à créer des entreprises de services à forte intensité de travail. Des stimulants fiscaux supplémentaires seront accordés aux entreprises employant des groupes désavantagés. Une loi

/...

relative à la promotion de l'emploi sera promulguée et constituera le cadre juridique des programmes de création d'emplois dans tout le pays. Le Gouvernement continuera également de réformer la sécurité sociale et le marché du travail pour renforcer la mobilité de la main-d'oeuvre. Dans les zones rurales, la stratégie gouvernementale de création d'emplois porte essentiellement sur le développement des entreprises des petites villes ou des villages non seulement dans le secteur manufacturier traditionnel mais également dans les secteurs insuffisamment développés des services et des industries alimentaires. Outre leur rôle critique dans la création d'emplois non agricoles pour la main-d'oeuvre rurale, les entreprises des petites villes ou des villages seront au centre du développement des petites villes pour, ce qui permettra d'absorber les populations rurales qui autrement auraient afflué dans les grands centres urbains.

20. L'appui proposé du PNUD au programme national sera axé sur les éléments suivants :

a) Formulation d'orientations au niveau central : Le PNUD sera prié d'apporter une assistance financière pour renforcer les études dans les domaines suivants : i) l'évaluation des stratégies proposées pour redéployer la main-d'oeuvre urbaine en surnombre, l'accent étant mis sur la rentabilité des programmes de stimulants favorisant la création d'emplois par le développement des petites et moyennes entreprises dans le secteur des services; ii) l'examen critique du projet de loi relatif à la promotion de l'emploi avant qu'il ne soit déposé devant le Congrès national du peuple pour approbation; et iii) l'évaluation des politiques et propositions facilitant une migration plus ordonnée et rationnelle de la main-d'oeuvre des zones rurales vers les zones urbaines. Le Gouvernement encouragera le PNUD à apporter un appui aux études sur l'importance, la nature et les caractéristiques des flux de migrants au sein des provinces et des régions et entre celles-ci;

b) Projets expérimentaux dans des villes pilotes choisies : Le PNUD sera prié par le Gouvernement d'apporter son assistance à plusieurs des 57 petites villes du programme pilote du Conseil d'État où seront menés des projets expérimentaux de mise en place de systèmes efficaces d'administration des municipalités. Cette assistance favorisera des approches novatrices conjuguant les conseils (sur le système d'imposition locale, la normalisation des règles d'enregistrement au cadastre, les domiciliations, les programmes de stimulants pour le développement des industries de services, etc.), la coopération technique pour mettre en place des fonctions administratives clés (perception des impôts, systèmes budgétaires et financiers, systèmes de sécurité sociale, services chargés de faire respecter la loi, etc.) et la mise en place des capacités par la formation de fonctionnaires locaux.

Réformes macro-économiques, réorganisation des entreprises et gestion des affaires publiques

21. Pour répondre aux défis macro-économiques, d'importants changements dans les domaines fiscaux et monétaires ont été prévus et sont en cours d'exécution dans le cadre d'un projet détaillé pour la transition du pays vers une économie de marché. Au début de 1994, le Gouvernement a introduit avec la coopération du

PNUD un train de réformes fiscales pour la refonte du système d'imposition. Le Gouvernement a également lancé en 1994 des programmes de réforme financière pour renforcer le rôle de supervision de la Banque centrale, limiter le pouvoir des agences bancaires de consentir des prêts et séparer la politique des prêts commerciaux. Dans le neuvième plan de développement quinquennal, les réformes viseront à remplacer le plan de crédit par des instruments monétaires indirects qui comprendront des taux d'intérêt évoluant en fonction du marché, l'accès non discriminatoire aux devises, la réduction du crédit encadré pour les activités quasi fiscales, le développement des marchés de crédit et la mise en place de systèmes de supervision ou de paiements bancaires et non bancaires. Des réformes du secteur des entreprises d'État sont en cours ou prévues en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des actifs, la création de sociétés commerciales, l'actionnariat, le redéploiement des travailleurs en surnombre, la mise en commun des risques pour les pensions et les soins de santé et un nombre limité de faillites.

22. L'appui proposé du PNUD au programme national comprendra les éléments suivants :

a) Gestion macro-économique : Le PNUD sera prié par le Gouvernement d'apporter sa coopération technique à la Banque populaire de Chine pour renforcer et normaliser ses capacités de supervision et rationaliser la gestion de sa trésorerie. Des études et une formation seront fournies à la Banque populaire de Chine et à l'Office national du contrôle des changes dans le domaine de la convertibilité du renminbi dans le compte des opérations courantes. Étant donné la nécessité d'outils fiscaux améliorés dans la gestion macro-économique, la coopération du PNUD pourrait se poursuivre dans la réforme de la politique fiscale et du système d'administration;

b) Réformes économiques : L'appui du PNUD au programme gouvernemental de réforme des entreprises sera maintenu par le biais d'un programme de coopération technique visant à améliorer la gestion des grandes entreprises d'État. L'attention se portera sur l'amélioration d'un environnement favorisant la réorganisation des entreprises par l'appui aux réformes dans les domaines financier, commercial, social et législatif. Le PNUD apportera sa coopération technique pour réformer les marchés intérieurs de produits et les systèmes de distribution;

c) Réforme administrative : Afin d'éradiquer la pauvreté et de maintenir la stabilité sociale dans les campagnes, le PNUD sera prié d'apporter son assistance au Ministère des affaires civiles pour renforcer les capacités de celui-ci et donner aux élus une formation économique et d'autres compétences. Une coopération continue sera apportée aux efforts déployés par le Gouvernement pour réformer les fonctions, la structure et la dotation en personnel de l'administration publique à tous les niveaux afin de répondre aux besoins de l'économie de marché.

Éducation, santé et questions relatives aux femmes

Éducation

/...

23. La Chine est l'un des principaux «neuf pays les plus peuplés» ciblés dans l'objectif de l'éducation pour tous d'ici à l'an 2000 par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Les deux principaux objectifs nationaux sont :

- a) assurer une instruction obligatoire de neuf ans à ceux qui vivent dans les zones urbaines et de six ans à ceux qui vivent dans les zones rurales, et
- b) éradiquer l'analphabétisme parmi les jeunes et la population valide. En outre, les «Directives sur la réforme et le développement de l'enseignement en Chine» ont également accordé une priorité élevée à l'enseignement professionnel secondaire pour répondre à la demande de l'économie de marché ainsi qu'à l'enseignement supérieur, où l'objectif est de sélectionner 100 établissements d'études supérieures et d'en faire des universités de haut niveau qui seront les centres de la science et de la technique pour le développement futur du pays.

24. L'appui proposé du PNUD portera essentiellement sur les questions de la qualité et de l'inégalité dans l'éducation dans les zones rurales. Du fait que les disparités sont dues à de nombreux facteurs disparates, notamment l'impossibilité pour les zones relativement pauvres de financer des écoles de qualité, la répartition inégale des écoles sur le territoire, la discrimination traditionnelle vis-à-vis des fillettes scolarisées au-delà du niveau primaire, des programmes d'études rigides et relativement traditionnels et des enseignants sous-qualifiés, la solution à ces problèmes doit être globale et comprendre des facteurs sociaux, économiques, culturels et éducatifs. Un projet sur la réforme globale de l'enseignement de base dans les zones rurales ciblant essentiellement les fillettes et les femmes sera élaboré pour assurer la qualité de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire.

#### Santé

25. Tout en conservant comme priorité absolue la «prévention d'abord», le Gouvernement intensifiera ses efforts pour renforcer et développer le réseau de soins médicaux dans les zones rurales, les comtés, les municipalités et les villages, continuer à améliorer l'assainissement dans les villes et les campagnes, et élaborer des stratégies conformes à l'objectif général de la santé pour tous d'ici à l'an 2000. Entre-temps, le Gouvernement s'efforcera également de prévenir les maladies graves et de lutter contre celles-ci, d'améliorer le suivi médical et les capacités de prévention et de réduire l'incidence des maladies. Dans le passé, le PNUD a apporté son assistance à deux programmes nationaux portant sur l'iodation universelle du sel d'ici à 1996 pour la prévention des troubles dus à la carence en iode et sur la prévention du VIH/sida et la lutte dans ce domaine.

26. Le PNUD continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à réduire la propagation du VIH/sida et d'autres problèmes de santé en mettant l'accent sur la mise en place de capacités de gestion et l'appui technique, en particulier dans les zones déshéritées. Pour le VIH/sida, l'accent sera mis sur la formation multisectorielle par le biais du Centre national de formation au sida à Shanghai, sur l'éducation en santé publique, en particulier dans les provinces côtières, concernant la propagation des maladies sexuellement transmissibles et sur les activités communautaires visant à intervenir directement auprès des groupes à risque.



Questions relatives aux femmes

27. À la veille de quatrième Conférence sur les femmes, le Gouvernement a formulé le Programme de promotion des femmes chinoises (1995-2000). D'ici la fin du XXe siècle, l'objectif général du programme est d'assurer l'égalité pour les femmes comme le prévoit la loi, dans les questions politiques, économiques, culturelles, sociales et familiales, grâce à leur pleine participation à la croissance économique, au développement social et à la gestion des affaires sociales et publiques. Ce Programme constituera pour l'essentiel la stratégie nationale de la Chine pour le suivi du Programme d'action de la Conférence sur les femmes.

28. L'appui proposé du PNUD comprendra les éléments suivants :

a) L'appui aux initiatives du Gouvernement dans son exécution du Programme d'action de Beijing, une attention particulière étant portée à la santé génésique, l'analphabétisme, l'éradication de la pauvreté, l'enseignement de base pour les femmes et l'accès des femmes au crédit rural ou commercial. À cet égard, la coopération du PNUD comprendra un projet portant sur la mise en place de capacités pour la participation des femmes des zones rurales au développement durable dans le nord-ouest de la Chine;

b) L'appui aux activités des organisations non gouvernementales de femmes en Chine, notamment la Fédération des femmes chinoises, en particulier aux niveaux des provinces et des comtés, et des ONG de femmes nouvellement créées dans des zones déshéritées, y compris un projet pour les ONG de femmes visant à promouvoir des activités génératrices de revenus pour les femmes de Mongolie intérieure;

c) L'appui à d'autres projets expérimentaux au niveau communautaire visant à améliorer la productivité des femmes, leur revenu et leur bien-être dans les zones rurales;

d) On veillera tout particulièrement à ce que les femmes participent à la coopération du PNUD dans tous les domaines d'activité et qu'elles en bénéficient.

Développement durable, environnement et énergie

Développement durable

29. Dans le cadre général du neuvième plan quinquennal du pays, les politiques et programmes prioritaires de développement durable sont décrits dans le "programme Action 21 relatif à la Chine : Livre blanc sur la population, l'environnement et le développement en Chine au XXIe siècle". Le programme Action 21 de la République populaire de Chine énonce les principes régissant la réalisation du développement durable par la promotion du développement économique et social, compte dûment tenu des conséquences sur l'environnement et de la nécessité d'utiliser rationnellement des ressources naturelles rares. Dans le cadre du neuvième Plan quinquennal, le gouvernement à tous les niveaux a été

prié d'élaborer et d'exécuter des stratégies de développement durable conformes à l'Action 21 compte tenu des conditions et des besoins locaux.

30. L'appui proposé du PNUD aux stratégies d'Action 21 du pays sera axé sur la mobilisation des ressources et la mise en place des capacités dans les domaines suivants :

a) L'appui à l'exécution de stratégies de développement durable d'Action 21 aux niveaux provincial et municipal;

b) L'appui aux projets du programme prioritaire Action 21 portant sur les orientations, la formulation des programmes, la législation, l'éducation et la démonstration de pratiques du développement durable. Il s'agit notamment de projets de développement durable dans le delta du Fleuve Jaune et de la zone des montagnes, des rivières et des lacs de Jiangxi, des projets de développement durable sur le Haut-Mékong - Lancang et des ponts sur le continent eurasiatique et du projet de développement durable de la municipalité de Beijing.

31. Des ressources à des fins spéciales de Capacités 21 et d'autres sources extrabudgétaires seront recherchées pour financer les programmes susmentionnés.

#### Protection de l'environnement

32. Au cours de la période couverte par le neuvième plan quinquennal, le Gouvernement se penchera sur la pollution des principaux bassins fluviaux, la pollution de l'air, l'évacuation des déchets solides, la conservation de l'environnement biologique, et la conservation dans les industries clés, y compris le charbon, le pétrole et le gaz, l'électricité, les produits chimiques et les métaux, de nouvelles méthodes de suivi de l'environnement et la mise en place de capacités de gestion pour introduire un plus grand nombre d'outils administratifs efficaces de prévention et de lutte contre la pollution.

33. En fonction des sources de financement, l'appui proposé du PNUD sera axé sur les domaines prioritaires suivants du programme national :

a) Ressources de base : L'appui à la mise en place de capacités pour la lutte contre la pollution de l'air et la réduction des pluies acides, la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau, la planification du traitement des eaux municipales, l'évacuation des déchets solides et l'information sur l'environnement et la sensibilisation du public;

b) Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Un financement par des ressources à des fins spéciales d'environ 50 millions de dollars sera demandé au FEM pour favoriser la conservation de l'énergie dans les entreprises des petites villes ou des villages, la réfrigération consommant peu d'énergie, la protection des zones humides, la conservation de la diversité biologique, la récupération du méthane dans les déchets municipaux, la commercialisation et la mise au point de sources d'énergie renouvelables et la pollution marine régionale;

c) Protocole de Montréal : On prévoit que le programme sera porté à 20 à 30 millions de dollars au cours de la période couverte par le premier cadre de

coopération, l'accent étant mis sur le projet de transfert de techniques et d'investissements à petite échelle pour le remplacement des chlorofluorocarbones (CFC).

### Énergie

34. Dans le neuvième plan quinquennal, l'accent a été mis à la fois sur l'accroissement de l'offre d'énergie et sur la promotion d'une conservation et d'une efficacité énergétiques plus grandes dans la demande du fait que toutes deux sont nécessaires pour répondre aux besoins en énergie du pays. Un taux de croissance de 8,1 % de la production d'énergie est proposé pour la période correspondant au neuvième plan quinquennal, ce qui sera indispensable pour appuyer une croissance annuelle de 8 à 9 % de l'économie nationale jusqu'à l'an 2000. Quelque 30 % des nouvelles capacités énergétiques seront financées par des investissements étrangers et une grande importance est accordée à la nécessité de trouver des techniques modernes et non polluantes d'utilisation du charbon pour réduire la pollution. Le Gouvernement a libéralisé les prix de l'énergie et à mesure que les prix commenceront à affecter la consommation, des efforts plus grands seront nécessaires dans les processus de production et les techniques consommant peu d'énergie, l'efficacité des méthodes de combustion, l'amélioration des opérations et de l'entretien et l'administration du secteur de l'énergie.

35. L'appui proposé du PNUD sera axé sur les domaines prioritaires suivants du programme national :

a) Une politique énergétique favorisant le développement durable, notamment la mise en place de capacités pour la planification de l'énergie, la planification du réseau électrique, la promotion des investissements, le financement de l'énergie et des activités favorisant la transition vers l'économie de marché dans le secteur de l'énergie comme, par exemple, la planification intégrée des ressources, la mise en place d'un marché de l'énergie et la gestion des prix de l'énergie;

b) L'appui à la mise au point de techniques non polluantes d'utilisation du charbon et d'autres sources d'énergie, y compris les projets expérimentaux, les échanges techniques et la mise en place de capacités pour appuyer la progression des techniques vers un rendement plus grand, une faible pollution, des techniques moins polluantes d'utilisation du charbon, avec éventuellement des activités de pré-investissement pour faciliter les investissements internationaux dans ce domaine en Chine. Un appui sera également apporté à la mise au point de nouvelles techniques pour l'offre d'énergie telles que les piles à combustible, le méthane extrait des gisements houillers, etc.;

c) La gestion de la demande et la lutte contre la pollution pour financer la promotion de l'efficacité énergétique et la modernisation de l'équipement par le biais de l'assistance technique avec un système de crédit visant à établir de nouvelles modalités telles que la promotion d'entreprises de services en énergie, la commercialisation de techniques économiques dans les foyers, le projet pilote de feu vert, les systèmes de stimulants libéraux; et

d) Les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les zones déshéritées, notamment la promotion et la commercialisation de techniques telles que l'énergie éolienne et les hybrides solaires et photovoltaïques ainsi que la biomasse commerciale pour tenir compte de la situation rurale en Chine.

#### IV. ARRANGEMENTS EN MATIERE DE GESTION

##### Exécution et mise en oeuvre

36. L'exécution au niveau national restera le principal mode d'exécution. En tant qu'homologue du PNUD, le CIEET sera le principal organe d'exécution des projets du PNUD avec la participation éventuelle d'autres organismes gouvernementaux. Pour aider le CIEET dans la mise en oeuvre des programmes du PNUD, la participation des entités suivantes pourrait être prévue :

a) Les institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organismes techniques, comme le Département de l'appui au développement et des services de gestion, qui apporteront leur assistance dans l'exécution en sous-traitance des projets et qui appuieront la mise en oeuvre des projets en vertu des nouvelles règles relatives aux dépenses d'appui;

b) Les Volontaires des Nations Unies nationaux et internationaux qui apporteront leur aide dans l'exécution de programmes tels que les programmes communautaires d'atténuation de la pauvreté;

c) Les experts prêtés par les programmes de recrutement de conseillers techniques principaux (STAR) et de transfert des connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN) pour des affectations de consultants à court terme;

d) Des experts régionaux recrutés dans le cadre d'échanges et de programmes de CTPD.

37. La mise en place de capacités par le biais de la formation à la gestion des programmes et tous les éléments de l'exécution continueront d'être nécessaires au CIEET et d'autres organismes nationaux d'exécution en raison de la rotation du personnel et de la participation accrue aux projets d'élimination de la pauvreté dans les ménages des villages des zones reculées du pays qui sont assortis de dispositions complexes relatives à la conception et l'exécution. La formation et d'autres formes d'aide à la mise en place de capacités, apportées au CIEET en 1995 en vertu d'un projet d'appui logistique aux programmes, se poursuivront également au cours de la période couverte par le premier cadre de coopération. La formation au niveau du pays pour renforcer la capacité d'exécution des projets pendant la période 1996-2000 comprendra une formation dans les domaines suivants :

- a) La gestion des projets du PNUD à l'intention des Directeurs des projets nationaux;
- b) La gestion du programme pour le nouveau personnel du CIEET et du PNUD;
- c) L'atténuation de la pauvreté, l'environnement, les questions relatives aux femmes et d'autres domaines de développement humain durable pour le personnel du CIEET et du PNUD;
- d) Le recrutement, l'achat de matériel, la sous-traitance, l'organisation de la formation, la gestion du personnel et les systèmes financiers pour le CIEET;
- e) Les logiciels et le matériel informatique pour une productivité et une efficacité plus grande du CIEET.

#### Suivi et examen

38. À l'issue de l'approbation du cadre de coopération, un atelier d'initiation est prévu pour le personnel du CIEET et du PNUD afin d'examiner les stratégies de formulation optimale, de gestion, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets. Les éléments de suivi et d'examen améliorés de l'exécution des projets sont décrits dans les grandes lignes aux paragraphes 39 à 41 ci-après.

39. Des procédures plus rigoureuses de suivi des programmes seront introduites, notamment le recours aux Comités directeurs de projets (CDP) pour les projets importants. Les réunions d'examens tripartites de projets se poursuivront pour les projets hors programme plus petits. Les Comités directeurs de projets comprennent des organes directeurs officiellement constitués tels que le ministère compétent, l'unité bénéficiaire, le CIEET, le PNUD et tout autre représentant des donateurs nationaux ou extérieurs intéressés à l'exécution du projet ou du programme national. Les examens annuels du Comité directeur de projets sont plus fouillés que ceux des examens tripartites : y sont étudiés des rapports détaillés sur les activités passées, actuelles et futures, établis par le Directeur des projets nationaux et d'autres missions de suivi effectuées par le personnel national et extérieur en prévision de ces réunions. Les réunions du Comité directeur de projets sont très détaillées et durent un à deux jours alors que celles des examens tripartites durent généralement une demi-journée. Pour les Comités directeurs de projets, un conseiller technique international et des conseillers nationaux peuvent être désignés pour aider les Directeurs des projets nationaux et donner des conseils de gestion au PNUD sur les aspects techniques et financiers de chaque projet. Entre les examens annuels du Comité directeur de projets, des réunions de gestion et de suivi spécifiques ainsi que des visites seront effectuées pour résoudre toute difficulté majeure dans l'exécution des projets qui requiert une solution immédiate.

40. Des indicateurs quantitatifs améliorés sont actuellement élaborés pour assurer une meilleure évaluation de l'impact. Du fait que les projets du PNUD visent à appuyer les programmes nationaux prioritaires, ils retiennent généralement les mêmes objectifs que les programmes nationaux qu'ils appuient (par exemple l'élimination de la pauvreté, l'éducation de base et la santé pour

/...

tous et l'élimination des troubles dus à la carence en iode d'ici à l'an 2000, etc.). En outre, les principaux projets du PNUD comprendront des données de base et des objectifs de référence pour faciliter la gestion des projets et le suivi externe de l'exécution compte tenu des objectifs envisagés. En ce qui concerne les projets d'élimination de la pauvreté par exemple, des enquêtes de base sur les ménages sont effectuées pour produire le profil des ménages avec des informations sur leur revenu, leur consommation, leur santé, leur éducation et d'autres éléments qui peuvent contribuer au ciblage de l'assistance afin de répondre aux besoins des familles les plus pauvres, notamment des femmes. Des indicateurs de référence spécifiques sont également inclus, par exemple le nombre de personnes qui ont bénéficié de crédits ou d'une formation ou dont le niveau de vie a été relevé au-dessus du seuil de pauvreté absolue, etc. pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs fixés.

41. Les évaluations à mi-parcours continueront d'être effectuées pour les projets à grande échelle. Les évaluations finales seront menées sur une base sélective pour certains projets lorsque la poursuite de la coopération est envisagée pour le prochain cycle ou que des enseignements et une expérience utiles peuvent être tirés de ces projets grâce à la documentation et la diffusion. Des évaluations thématiques permettront également d'évaluer les retombées des projets dans un même secteur, en particulier lorsqu'elles peuvent contribuer à améliorer l'exécution générale et l'utilité des projets.

#### Mobilisation des ressources et coordination de l'aide

42. Avec une allocation des ressources de base de 48 millions de dollars (au titre de la rubrique 1.1.1) et d'éventuelles ressources supplémentaires en vertu de la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base, le Bureau de pays du PNUD cherchera à mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires de quelque 121 millions de dollars pendant la période couverte par le cadre de coopération, à savoir 1996-2000. À cet égard, la plus haute priorité continuera d'être accordée à l'accroissement des ressources du FEM et des ressources du Protocole de Montréal pour appuyer les activités prioritaires mondiales de protection de l'environnement et à la participation aux coûts du Gouvernement pour la plupart des projets du PNUD. Les objectifs du Bureau de pays du PNUD concernant les ressources extrabudgétaires pendant la période 1996-2000 sont résumés à l'annexe.

43. Le MCECE a récemment mis en place avec la coopération du PNUD un nouveau Comité de coordination de l'aide aux programmes, doté de son propre secrétariat qui fixera les priorités, coordonnera et approuvera la coopération multilatérale et bilatérale apportée à la Chine par l'intermédiaire du MCECE. Ce Comité, dirigé par un vice-ministre, comprend le Directeur général du CIEET chargé des relations avec le PNUD, l'ONUDI et d'autres organismes de coopération des Nations Unies et le Directeur général du Département du commerce international et des affaires économiques chargé des relations avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population et la majeure partie de l'aide bilatérale. Ce Comité contribuera à promouvoir une coordination accrue au sein du MCECE et des autres services du gouvernement et des organismes d'aide pour éviter les activités isolées et les doubles emplois. Du fait que le PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies en Chine

et les donateurs bilatéraux souhaitent tous de façon générale aider la Chine dans les mêmes domaines thématiques abordés par les conférences mondiales des Nations Unies, en particulier l'élimination de la pauvreté, les possibilités de coordination améliorée entre les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques et les autres donateurs externes sont excellentes, comportant tous les avantages de la complémentarité de contributions qui se renforcent mutuellement dans les domaines ayant la plus haute priorité pour la Chine.

44. En outre, le Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Chine a constitué sept équipes spéciales interinstitutions des Nations Unies et de Bretton Woods dans des domaines tels la mise en place d'un environnement économique favorable au développement durable, l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, les objectifs du Sommet pour les enfants, la santé et l'éducation pour tous et les femmes dans le développement, pour aider la République populaire de Chine à atteindre les divers objectifs fixés par les conférences mondiales des Nations Unies et les objectifs liés de développement national.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR  
 LA CHINE (1996-2000)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
CIP estimatif disponible	22 500	Au 1er janvier 1996
TRAC 1.1.1	48 566	Affecté immédiatement au pays.
TRAC 1.1.2	0 à 66,7 % du TRAC 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout accroissement dans les limites de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
SPPD/STS	5 274	
Total partiel	76 340 a/	
<b>RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
3.0 Participation aux coûts du Gouvernement	25 000	Essentiellement des projets dans les secteurs de l'environnement et de la réforme économique
4.0 Participation aux coûts par des tiers	15 000	
5.0 Fonds pour le développement durable :	81 000	
FEM	dont : 50 000	Émissions des TVE, récupération du méthane des sites d'enfouissement des déchets, énergie renouvelable, protection des zones humides, réfrigération consommant peu d'énergie.
Capacités 21	1 000	Programme Capacités 21 pleinement engagé.
Protocole de Montréal	30 000	Financement qui va probablement diminuer pendant le premier cadre de coopération.
6.0 Autres ressources (UNIFEM)		
Total partiel	121 000	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>197 340 a/</b>	

a/ Non compris la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC), qui est affectée sur une base régionale en fonction des demandes présentées ultérieurement par les pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; SSPD = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; STS = appui aux services techniques; TRAC = objectif concernant l'allocation de ressources de base; TVE = entreprises des petites villes ou des villages; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes.

-----